

LA BEATIFICATION

La béatification d'une personne signifie pour l'église catholique que cette personne a mené une vie dans la foi, jugée exemplaire, et qu'elle a suivi le Christ d'une manière particulière. Pour cette raison, elle peut-être vénérée par l'Eglise d'un pays, par un diocèse ou par une communauté particulière.

La béatification d'un homme ou d'une femme peut-être suivie de la canonisation. Dès lors, cette personne pourra être vénérée officiellement partout dans le monde.

La béatification est précédée d'une procédure d'enquête ecclésiastique, introduite par l'évêque d'un diocèse.

Au cours du procès en béatification, il revient au diocèse de la paroisse d'une personne de collecter des informations sur sa vie et sa mort. Il faut soit prouver un miracle ou une mort en martyr, ainsi que l'exemplarité des vertus ou bien encore une mort en odeur de sainteté.

Au terme de cette procédure, l'évêque responsable transfère les dossiers à la congrégation pour les causes des saints, au Vatican, qui vérifiera par une procédure qui lui est propre la véracité des documents et des témoignages, et qui établira le cas échéant des expertises concernant les éventuels miracles pour finalement prononcer une recommandations au pape.

La tradition d'invoquer comme intercesseurs des personnes ayant manifestés au cours de leur vie une grande proximité avec Dieu, est une particularité de l'Eglise catholique et remonte à l'origine de l'Eglise primitive.

Les premiers chrétiens s'adressaient dans leur prières aux martyrs qui avaient versé leur sang pour leur foi. De nos jours, on continue de demander à ceux qui sont morts en odeur de sainteté d'intercéder pour nous auprès de Dieu.

Les Bienheureux et les saints sont des modèles importants pour les fidèles désireux de mener leur vie dans la foi.

Ils apportent à beaucoup de croyants, espoir et consolation.